

Annexe à la délibération

N° 23.03.034 du

13 MAI 2023

DATE DE :
PUBLICATION
ASSEMBLEES
CONSEIL MUNICIPAL

25 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
030-213001894-20230513-2023-03-034-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

A Nîmes, le /01/2023

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE 2022





SOMMAIRE

- I. Cadre réglementaire

- II. Rôle de la commission communale d'accessibilité

- III. Composition de la commission communale d'accessibilité

- IV. Bilan en matière d'accessibilité pour 2022
 1. En matière de travaux
 2. En matière de déplacement urbain
 3. En matière d'information et de communication
 4. En matière de social
 5. En matière de ressources humaines
 6. Les panneaux de signalétique tactile 3D

- V. Propositions utiles de la commission de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant



RAPPORT ANNUEL 2022

I. Cadre réglementaire :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, conformément à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités locales créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commission communale d'accessibilité vous présente son rapport annuel 2021.

Des copies de ce rapport, seront réglementairement transmises à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

II. Rôle de la commission communale d'accessibilité :

- Dresser le constat du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- Recensement de l'offre en logements accessibles sur le territoire de la commune.
- Faire toutes propositions utiles en vue d'améliorer la qualité de la vie urbaine des personnes handicapées.

La Commission Communale d'Accessibilité pour Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) a été créée sur la commune de Nîmes par une délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2015.

III. Composition de la commission communale d'accessibilité



➤ Présidente :

- Madame Véronique JOUVE-SAMMUT, Conseillère déléguée aux handicaps et à l'accessibilité.

➤ Représentants de la commune :

- Madame Marie-Chantal BARBUSSE, Adjointe déléguée à l'action sociale, Présidente déléguée du CCAS
- Madame Catherine JEHANNO, Conseillère municipale déléguée aux aînés
- Monsieur Richard FLANDIN, Adjoint délégué aux aménagements urbains, à la voirie, à l'éclairage public et au plan lumière, président du conseil de quartier Costières.
- Monsieur Jean-Marc CAMPELLO, Conseiller délégué aux jumelages, à l'artisanat, à la construction et à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.
- Monsieur François COURDIL, Adjoint délégué à la politique de la ville et aux centres sociaux, Président du conseil de quartier Grézan Chemin Bas d'Avignon

➤ 11 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées :

- Un représentant de l'Association France Handicap (A.P.F.)
- Un représentant de l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteurs de la Cigale (A.P.A.E.H.M.)
- Un représentant de l'association GEIST 21
- Un représentant de l'Association Hubert Pascal
- Un représentant de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (F.A.A.F. Gard-Lozère)
- Un représentant de l'Association ARAMAV
- Un représentant de l'Association des Sourds et Malentendants du Gard
- Un représentant de l'Association gardoise des Déficiants Auditifs (SURDI 30)
- Un représentant de l'Association Nîmoise d'Aide à Domicile aux Anciens (A.N.A.D.A.)
- Un représentant de l'Association NIMES HANDISPORT
- Un représentant de l'Association NIMES-HANDICAPS

➤ 2 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :



- Un représentant de l'association Les Amis de Serre Cavalier
- Un représentant de l'association Le club rencontre et loisirs

- 2 représentants des acteurs économiques :
- Le président ou son représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)
- Le président ou son représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard (C.M.A.)

- 2 représentants d'autres usagers de la ville :
- Un représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)
- Un représentant de Pour un grand Nîmes Métropole.

- 2 experts en accessibilité :
- Madame Christiane GRAS
- Monsieur Jean Jacques VIAL

La dernière réunion de la commission communale d'accessibilité s'est tenue le 12 janvier 2022.

IV. Bilan en matière d'accessibilité sur l'année 2022

A. En matière de travaux

Les travaux de voirie et espaces publics qui ont été réalisés, font suite à des observations de terrain, à des demandes des particuliers, à des analyses soulignées au travers du **PAVE** (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics de la commune), et sont étendus sur l'ensemble de la ville. La priorité ayant été fixée quand il apparaissait qu'il y avait un manquement évident aux règles d'accessibilité, ou quand des opportunités se présentaient en parallèle à des travaux entrepris.

De même, la continuité de l'action d'accessibilité engagée sur les établissements communaux recevant du public est également prise en compte au travers des observations et de leurs solutions, soulignées dans les différents diagnostics **Ad'AP** (Agenda d'Accessibilité Programmée) et de leur caractère prioritaire.

- Les travaux concernant l'accessibilité de la voirie, et des espaces publics



- Rue Florian – suite
- Rue du Stand
- Rue Maréchal Lyautey Avenue Dct Fleming
- Carrefour Vieille Ecole, Jules Raimu et Jorgi Martin
- Rue de l'Eglise
- Rue Edmond Carrière

➤ Arrêts de bus aménagés

24 arrêts de bus aménagés :

- Cheylon 1 Avenue Amédée Bollée
- Dion bouton 1 Avenue Amédée Bollée
- Félix Eboué 2 Rue Félix Eboué
- Fenouillet 1 Rue Jean Bouin
- Jacques baby 2 Rue Jacques Baby
- Jean moulin 2 Rue Jean Moulin
- Observance 2 Boulevard Talabot
- Paloma 2 Route d'Avignon
- Pont de justice 3 Place Bully
- St Baudile 2 Route d'Avignon
- St Dominique 2 Boulevard Talabot
- Talabot 4 Boulevard Talabot

➤ Stationnements adaptés

8 emplacement ont été créés :

- Rue de l'Espoir
- Rue Séguier
- Rue Edmond Carrière
- Avenue Général Perrier (2)
- Rue Henri Bergson
- Rue des Amoureux (2)

➤ Les travaux concernant les établissements recevant du public

207 autorisations de travaux pour des ERP ont été étudiées dont 28 avec dérogations.

Concernant les ERP communaux, 15 sites ont été étudiés, à savoir :

- L'école élémentaire Georges Bruguier portant sur l'aménagement d'une salle de classe dans l'ancien logement de fonction au R+1 ;
- Le centre Paul Robert portant sur la mise en conformité de la salle polyvalente ;
- La construction du Palais des Congrès ;



- L'école élémentaire La Planette portant sur la création d'une salle de classe, d'un réfectoire, d'une salle ALAE et d'un sanitaire dans un ancien logement de fonction au RdC;
- L'école élémentaire Pont de Justice portant sur l'aménagement d'une salle de classe dans l'ancien logement de fonction au RdC ;
- L'école maternelle Albert Camus portant sur l'aménagement de deux salles de classe dans l'ancien logement de fonction au R+1 ;
- L'école maternelle Casanova portant sur la création de deux salles de classe dans l'ancien logement de fonction au R+1 ;
- Le groupe scolaire Lakanal portant sur la création d'une salle de classe dans l'ancien logement de fonction au R+2 ;
- Le boulodrome portant sur la création de sanitaires extérieurs ;
- L'école maternelle Edouard Vaillant 1 portant sur la création d'une salle de classe dans l'ancien logement de fonction au R+1 ;
- L'école maternelle Edouard Vaillant 2 portant sur la création d'une salle de classe et d'un bureau dans l'ancien logement de fonction au R+1 ;
- Le centre Pablo Neruda portant sur le réaménagement du hall d'accueil ;
- L'hôtel de ville portant sur le réaménagement de l'accueil des objets trouvés ;
- Le centre Jean Paulhan portant sur son extension et son réaménagement ;
- L'école André Galan portant sur la création d'une salle de classe dans l'ancien logement de fonction au R+1 ;

Il y a à ce jour 3586 ERP accessibles sur la commune.

B. En matière de déplacement urbain

➤ Les transports

Les transports relèvent de la commission intercommunale d'accessibilité.

- Formation des conducteurs de bus et tram à l'accueil des personnes handicapées, par le délégataire via les associations APF et FAAF.
- Mise aux normes accessibilité de deux arrêts de bus : Avogadro (quartier Pissevin) et Verdun (rue de Verdun).
- Travaux sur la ligne T2 (1ere phase)

➤ L'organisation du recensement de l'offre en logements accessibles sur le territoire de la commune

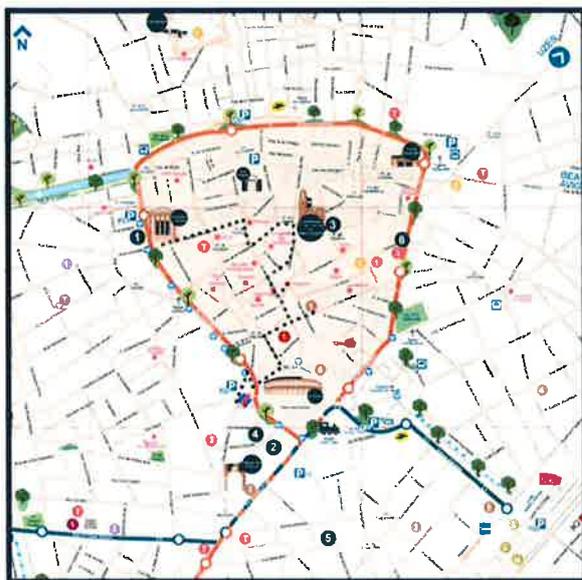
A la demande de la collectivité, les organismes publics de logements recensent l'offre de logements accessibles disponibles, qui est ensuite mis en ligne sur le site de la ville. Pour les logements privés accessibles à la location et/ou à la vente, un formulaire en ligne permet de se référencer (rappel de cette démarche via les réseaux sociaux). Il n'y a pas eu de nouvelles déclarations en 2022.



➤ La création de 2 circuits de visites destinés aux PMR

- "le centre historique" de 500m
- "balade Nîmoise" de 3km.

« Centre historique »



Plan de Nîmes

..... itinéraire à suivre

Circuit accessible « Balade Nîmoise »



Plan de Nîmes

Légende :	Sur l'esplanade Charles de Gaulle 24h/24h
..... circuit à suivre	Aux Jardins de la Fontaine Du 1er au 30 septembre de 7h30 à 20h Du 1er octobre au 1er mars de 7h30 à 18h Du 2 Mars au 31 mars de 7h30 à 18h Du 1er avril au 31 août de 7h30 à 20h
accessible en totalité	WC
accessible en partie	Dans la gare SNCF Accessibles de 4h45 à 0h30
non accessible	

C. En matière d'information et de communication

Le site internet de la ville de Nîmes « nîmes.fr » est enrichi d'un onglet « Accessibilité » dans lequel on retrouve les principales informations réglementaires et pratiques sur l'accessibilité :

- La commission communale d'accessibilité : rapports
- Le registre d'accessibilité
- Le recensement des logements accessibles et/ou adaptés chez les bailleurs sociaux : tableaux
- Le PAVE : rapports

D. En matière de social

Le CCAS de Nîmes emploie pour l'ensemble de ses services 80 agents dont 5 sont reconnus travailleurs handicapés.

- Soutien aux associations



Chaque année, le CCAS accorde des subventions à des associations à caractère social. Parmi elles, 10 associations intervenant spécifiquement dans le champ du handicap ont été subventionnées en 2022, pour un montant total de 42 500 €.

➤ Dispositifs d'aides du CCAS

○ Aide à la mobilité pour les personnes en situation de handicap :

Les chèques mobilité du CCAS visent à favoriser l'intégration dans la vie sociale et à rompre l'isolement des personnes en situation de handicap, en facilitant leurs déplacements. Il s'agit de chèques d'accompagnement personnalisé utilisables auprès des taxis nîmois affiliés à ce mode de paiement. Le nombre de bénéficiaires des chèques mobilité est en diminution depuis les 3 dernières années, avec un montant de 71 000€ pour 210 bénéficiaires en 2022.

○ Secours financier accordé en complément de la Prestation de compensation du handicap (PCH) :

Il s'agit d'une aide financière permettant aux personnes en situation de handicap, résidant à Nîmes depuis un an au moins, d'acquies des aides techniques, en complément de la prestation de compensation du handicap (PCH).

En 2022, il y a eu 8 bénéficiaires pour un peu plus de 4000€ d'aides.

○ Aide au séjour de vacances pour les personnes en situation de handicap :

Il s'agit d'une aide financière permettant aux personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) de financer un projet de vacances adapté, dont le coût est majoré par le surcoût lié au handicap.

En 2022, il y a eu 3 bénéficiaires pour 1000€ d'aides.

○ Instruction des demandes d'aide sociale légale :

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, transmis ensuite au Conseil Départemental, autorité compétente en matière d'attribution et financement.

➤ Médiation numérique

Pour les personnes en situation de handicap, le centre multimédia propose l'accès à des postes informatiques dotés d'une technologie adaptée à différents handicaps (postes équipés de différentes souris, ainsi que de guide doigts pour claviers).

En 2022, il y a eu 43 animations et loisirs, et 5 démarches réalisées (recherche d'emploi...).

➤ Actions menées par le CCAS

○ Séance Ciné Relax – Ex Ciné-ma différence



Ces séances sont des séances de cinéma ouvertes à tous mais adaptées pour que les personnes en situation de handicap y viennent et s'y sentent bien.

Depuis la mise en place du dispositif en octobre 2021, le CCAS de Nîmes a organisé 7 séances de cinéma aménagées pour les personnes en situation de handicap, au Sémaphore puis au Kinépolis depuis le mois de septembre. En moyenne, sont présents 35 spectateurs et 12 personnes en situation de handicap.

- o Formation à l'accueil des personnes déficientes visuelles

Une formation à l'accueil des personnes déficientes visuelles a été réalisée en direction des professionnels du CCAS et des résidences autonomie. Cette formation a été effectuée par la FAF en mai 2022. 3 groupes de 10 personnes ont pu participer à la formation « Atelier théorie pratique, locomotion et technique de guide ».

- o Formation « Mieux communiquer avec les personnes avec une altération cognitive et leurs aidants » avec l'Association France Alzheimer. 3 groupes de 10 personnes ont également pu participer à cette formation en juin 2022.
- o Aide financière pour le petit matériel d'aide à la vie au domicile en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap

Le CCAS de Nîmes propose un dispositif permettant d'aider financièrement les personnes âgées et/ou en situation de handicap à acquérir du petit matériel afin de faciliter et favoriser leur autonomie et le maintien à domicile.

En 2022, 8 aides facultatives ont été accordées pour un montant total accordé de 1965,44 €.

E. En matière de ressources humaines à la ville de Nîmes

➤ Taux d'emploi

La direction des ressources humaines effectue chaque année la déclaration auprès du Fonds d'insertion des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (FIPHFP) du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui travaillent au sein de la ville.

Le taux d'emploi est de 6.83%, ce qui représente environ 160 agents.

Par ailleurs, des partenariats importants ont été conclus avec le milieu protégé, tant en terme de personnes mises à disposition que de marchés conclus pour différentes fournitures à hauteur de 110 000€.

➤ Accompagnement spécifiques des BOE

24 aménagements spécifiques ont été réalisés en faveur des agents BOE de la ville cette année, dont :



- 11 aménagements ergonomiques avec l'achat de différents dispositifs ergonomiques : chaise ergonomique, bureau à hauteur variable, mobilier petit enfance
- 8 prothèses auditives ont été financées en faveur d'agents malentendants ainsi que 4 interventions en langue des signes
- Des déplacements en taxi ainsi qu'un abonnement parking ont été pris en charge pour des agents ne pouvant se déplacer de façon autonome
- 2 bilans de compétences ont été réalisés en faveur d'agents en risque d'inaptitude
- 1 suivi psychologique a également été pris en charge ainsi qu'une aide à la vie professionnelle

➤ Actions diverses

La DRH a accompagné une apprentie dans le cadre du handicap sur une formation en master 2.

Des stages d'immersion ont été mis en œuvre au profit de stagiaires de l'association trisomie 21 afin de valider des projets professionnels et d'offrir des expériences professionnelles.

Enfin, la DRH en partenariat avec la structure d'insertion CAP EMPLOI a participé à l'événement « DHUODAY » qui permet à des travailleurs handicapés en recherche d'emploi de rencontrer un professionnel du domaine qui les intéresse.

Plusieurs duos ont été formés et ont permis la découverte de différents métiers sur une journée.

F. Les panneaux de signalétique tactile 3D

3 panneaux de signalétique tactile 3D sont en cours de fabrication pour une pause prévue au 1^{er} trimestre 2023, pour permettre à tous les publics d'appréhender une forme architecturale ou la configuration générale d'un monument ou d'un lieu. Ils seront situés :

- Jardins de la fontaine
- Carré d'art
- Hôtel de ville

V. Propositions utiles de la commission de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

Lors de la présentation du bilan 2022 à la commission communale d'accessibilité du 14 février 2023, il a été proposé :

- De veiller aux ressauts lors des travaux neufs sur voirie, et de sensibiliser les entreprises à ce sujet.
- D'étudier la possibilité d'améliorer la signalisation des cheminements sur les trottoirs abaissés en dehors des zones de traversées piétonnes par un contraste visuel ou de type de surface



- De rehausser certains panneaux de signalisation.